

Admettre l'évidence : améliorer la prise de décision en matière de biodiversité

La Plateforme belge pour la biodiversité a préparé ce document à la suite de la seconde conférence **Conservation Research Matters** qui s'est tenue à Bruxelles le 21 décembre 2023 et qui était axée sur le principe d'**Evidence-based decision-making** en matière de biodiversité. La traduction française de ce concept, assez malaisée (Laurent et al. 2009), renvoie à des processus décisionnels basés sur des données dites probantes.

Ce travail est le résultat de l'analyse de documents de référence, des présentations et des discussions tenues lors de la conférence. Il s'adresse aux décideurs politiques impliqués dans les processus de prise de décision en matière de biodiversité. Il concerne également les parties prenantes contribuant aux données et connaissances pertinentes pour la conservation de la biodiversité, y compris les chercheurs, les citoyens engagés en science participative, et les acteurs de terrain.

Points-clés

- **Des connaissances diversifiées et pertinentes** : La communauté scientifique produit des connaissances diversifiées et pertinentes qui peuvent soutenir la conservation de la biodiversité au travers différentes disciplines qu'elle aborde.
- **Promouvoir l'evidence-based decision-making** : Bien que certaines démarches aient été initiées, le principe n'est pas suffisamment appliqué dans le domaine de la conservation.
- **Articulation de la recherche, de la politique et de la pratique** : Le temps nécessaire à la production des données et des connaissances s'aligne mal avec les besoins urgents des décideurs, ce qui entrave leur bonne utilisation.
- **Besoin d'approches interdisciplinaires** : Répondre adéquatement aux défis sociétaux nécessite d'adopter des approches interdisciplinaires et transdisciplinaires, telles que les dynamiques socio-environnementales.
- **Maximiser l'utilisation des données et des connaissances** : Des obstacles persistent dans l'accès et l'utilisation des données et des connaissances. De nouveaux développements d'outils, de processus et d'infrastructures sont nécessaires pour faciliter leurs flux entre les sphères scientifique, politique et pratique.

Vous avez dit Evidence-based decision-making ?

L'Europe s'oriente de plus en plus vers une conservation de la biodiversité soucieuse de l'inclusion des acteurs de la recherche, des politiques publiques et des acteurs de terrain (Hermoso et al. 2022). Ceci s'aligne avec les principes du Cadre mondial de la biodiversité (Convention sur la diversité biologique, 2023), qui encouragent les nations à adopter le principe d'evidence-based decision-making et à mettre en pratique les collaborations entre les gouvernements, le monde académique et la société civile.

L'evidence-based decision-making est une approche de gouvernance qui vise à formuler des décisions éclairées sur des politiques, des programmes ou des projets en plaçant les données de recherche pertinentes au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques (Young et Quinn, 2012). Cette démarche s'oppose aux politiques fondées sur des opinions, qui reposent fortement sur l'utilisation sélective d'arguments issus par exemple d'études uniques, indépendamment de leur qualité, ou de jugements non vérifiés



d'individus ou de groupes, souvent motivés par des perspectives idéologiques ou des conjectures spéculative.

L'evidence-based decision-making est devenu un principe fondamental pour de nombreuses instances décisionnelles à travers le monde et en Europe particulièrement en ce qui concerne les politiques de santé et d'environnement (Lee et Kirkpatrick, 2012; Loftedt, 2014). Son utilisation se justifie car il optimise l'efficacité des actions qui en résultent et assure la transparence du processus décisionnel.



Au cours des dix dernières années, son application s'est étendue au cadre de la conservation de la biodiversité (Pullin et Knight, 2003; Stewart et al. 2005). C'est la raison pour laquelle la conférence Conservation Research Matters II s'est donnée pour objectif d'évaluer l'implémentation de ce principe en Belgique, d'identifier les défis entravant sa mise en œuvre et de proposer des solutions pour son renforcement.

Qu'entend-on par Evidence ?

Toutes les formes de connaissances scientifiques, qu'elles proviennent des sciences naturelles ou des sciences humaines, générées par un processus de recherche et d'analyse, au sein ou en dehors de l'institution chargée de l'élaboration des politiques (Juntti et al. 2009). L'information doit être considérée comme pertinente, accessible et produite dans des conditions exemptes de l'influence d'intérêts non scientifiques. Dans certains contextes, cela peut inclure les connaissances et l'expertise de citoyens ou des acteurs de terrain considérées comme des spécialistes expérimentés.

Décryptage

- La communauté scientifique belge est riche de connaissances diversifiées et pertinentes qui peuvent sous-tendre les efforts de conservation de la biodiversité. Une étude récente menée par la Plateforme Belge pour la Biodiversité a révélé que 66 unités de recherche belges sont activement engagées dans la résolution des défis liés à la biodiversité, couvrant une vaste gamme de disciplines, des sciences naturelles aux sciences politiques, sociales et économiques. Ces activités de recherche portent sur 152 thématiques distinctes, ce qui **souligne l'étendue des connaissances potentiellement disponibles** pour éclairer les processus décisionnels.

- **L'evidence-based decision-making n'est pas la règle** au sein de tous les organismes institutionnels ou non gouvernementaux impliqués dans la conservation en Belgique. Il est à noter que de plus en plus d'initiatives suivent cette philosophie, comme les actions qui visent à endiguer la problématique des invasions biologiques ou lorsqu'il s'agit de répondre à des demandes à l'échelle locale en s'appuyant sur des données d'occurrence d'espèces. Mais l'evidence-based decision-making semble plus rarement appliqué à grande échelle ou dans le cadre de planifications stratégiques.

- Beaucoup de mesures de conservation sont basées sur des données issues du monitoring des espèces ou des habitats. Mais au-delà de ces données, les connaissances issues de la recherche et de la pratique ne sont pas suffisamment exploitées. De **meilleurs liens et transferts de connaissances** entre les sphères scientifique, politique et pratique sont nécessaires pour aborder adéquatement la complexité inhérente aux enjeux de la biodiversité.



- Le temps nécessaire à la production de données et de connaissances par la sphère scientifique s'aligne mal avec les besoins urgents des décideurs, souvent formulés avec précipitation, dans des délais courts ou très courts. Il est de ce fait important **d'identifier et d'explicitier les besoins des autorités publiques suffisamment tôt** pour s'assurer d'une bonne adéquation entre l'offre et la demande et anticiper les besoins au-delà de l'échelle des mandats politiques. Cela permet d'éviter que les avis scientifiques soient utilisés de manière stratégique ou symbolique pour justifier, *a posteriori*, des choix développés sur des bases ouvertement politiques (Juntti et al. 2009). Dans le cas du changement climatique, il a été démontré qu'une utilisation pertinente des connaissances implique un processus itératif entre les producteurs de connaissances et leurs utilisateurs (Dilling et Lemos 2011). Ce même principe devrait s'appliquer aux questions de biodiversité.

- Un besoin crucial de connaissances relatives aux dynamiques socio-environnementales se fait sentir. **Les approches interdisciplinaires et transdisciplinaires** doivent être davantage considérées et adoptées pour une compréhension plus complète et un développement inclusif de solutions innovantes (Craver et al. 2019). La conservation n'est pas uniquement une affaire de sciences naturelles. Elle relève d'enjeux sociétaux, et les actions qui en résultent doivent être connues, comprises, acceptées, soutenues et parfois même directement mises en œuvre par le public. Elle nécessite de ce fait la prise en compte de valeurs multiples souvent conflictuelles (Hemming et al. 2021).

• **L'accès aux données et aux connaissances** constitue un défi majeur pour une prise de décision réelle et efficace. Les personnes impliquées dans le processus décisionnel se trouvent souvent désarmées face à la quantité et à la dispersion des informations à considérer. Le format de ces données et de ces connaissances les rend souvent difficiles, voire impossibles à appliquer en pratique. Il existe une marge d'amélioration considérable dans ce domaine, par exemple être agrégées en

scores composites, sous forme d'indicateurs ou tout autre format qui ferait sens pour les décideurs et les acteurs de la conservation. Mais surtout, il est essentiel d'améliorer la traduction, l'intégration et la prise en compte des résultats de la recherche. Le développement et l'utilisation d'interfaces efficaces, englobant des initiatives comme l'IPBES, des infrastructures de données telles que le GBIF, et des outils techniques d'aide à la décision, sont cruciaux à cet égard.

References

- Convention on Biological Diversity (2023). Report of the conference of the parties to the convention on biological diversity on the second part of its fifteenth meeting, Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework. <https://www.cbd.int/conferences/2021-2022/cop-15/documents>
- Craven, D., Winter, M., Hotzel, K., Gaikwad, J., Eisenhauer, N., Hohmuth, M., König-Ries, B., & Wirth, C. (2019). Evolution of interdisciplinarity in biodiversity science. *Ecology and Evolution*, 9(12), 6744-6755. <https://doi.org/10.1002/ece3.5244>
- Dilling, L., & Lemos, M. C. (2011). Creating usable science: Opportunities and constraints for climate knowledge use and their implications for science policy. *Global Environmental Change*, 21(2), 680-689. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2010.11.006>
- Hemming, V., Camaclang, A. E., Adams, M. S., Burgman, M., Carbeck, K., Carwardine, J., Chadès, I., Chalifour, L., Converse, S. J., Davidson, L. N. K., Garrard, G. E., Finn, R., Fleri, J. R., Huard, J., Mayfield, H. J., Madden, E. M., Naujokaitis-Lewis, I., Possingham, H. P., Rumpff, L., ... Martin, T. G. (2022). An introduction to decision science for conservation. *Conservation Biology*, 36(1), e13868. <https://doi.org/10.1111/cobi.13868>
- Hermoso, V., Carvalho, S. B., Giakoumi, S., Goldsborough, D., Katsanevakis, S., Leontiou, S., Markantonatou, V., Rumes, B., Vogiatzakis, I. N., & Yates, K. L. (2022). The EU Biodiversity Strategy for 2030: Opportunities and challenges on the path towards biodiversity recovery. *Environmental Science & Policy*, 127, 263-271. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2021.10.028>
- Juntti, M., Russel, D., & Turnpenny, J. (2009). Evidence, politics and power in public policy for the environment. *Environmental Science & Policy*, 12(3), 207-215. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2008.12.007>
- Lofstedt, R. (2014). A possible way forward for evidence-based and risk-informed policy-making in Europe: A personal view. *Journal of Risk Research*, 17(9), 1089-1108. <https://doi.org/10.1080/13669877.2014.919518>
- Laurent, C., Baudry, J., Berriet-Sollic, M., Kirsch, M., Perraud, D., Tinel, B., Trouvé, A., Allsopp, N., Bonnafous, P., Burel, F., Carneiro, M. J., Giraud, C., Labarthe, P., Matose, F., & Ricroch, A. (2009). Pourquoi s'intéresser à la notion d'« evidence-based policy » ? *Revue Tiers Monde*, 200(4), 853. <https://doi.org/10.3917/rtm.200.0853>
- Pullin, A. S., & Knight, T. M. (2003). Support for decision making in conservation practice: An evidence-based approach. *Journal for Nature Conservation*, 11(2), 83-90. <https://doi.org/10.1078/1617-1381-00040>
- Stewart, G. B., Coles, C. F., & Pullin, A. S. (2005). Applying evidence-based practice in conservation management: Lessons from the first systematic review and dissemination projects. *Biological Conservation*, 126(2), 270-278. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2005.06.003>
- Young, E., & Quinn, L. (2012). Making research evidence matter: A Guide to Policy Advocacy in Transition Countries. Open Science Foundation

La Plateforme Belge pour la Biodiversité



Biodiversity.be

La Plateforme Belge pour la Biodiversité a été créée en 2001 par la Politique Scientifique fédérale (BelSPO) pour coordonner les priorités de recherche et promouvoir les résultats des travaux scientifiques sur la biodiversité en Belgique. Elle a évolué au fil des années pour devenir une véritable interface entre les scientifiques, les décideurs et les acteurs de terrain ("interface science-politique-pratique") en soutien au développement durable. Ses principales missions aujourd'hui s'articulent autour de trois objectifs stratégiques :

1. Fournir des capacités et des infrastructures pour la science, la politique et la pratique de la biodiversité
2. Faciliter la collaboration entre les acteurs régionaux et fédéraux pour soutenir l'interface entre la science et la politique de la biodiversité
3. Catalyser des approches transdisciplinaires innovantes qui améliorent les processus de prise de décision en matière de biodiversité

Si vous souhaitez être informé de nos activités via notre bulletin d'information : **Newsflash de la Plateforme Belge pour la biodiversité**
Si vous souhaitez en savoir plus sur la Plateforme belge pour la biodiversité : **Site web de la plateforme Belge pour la Biodiversité**